



## Groupe 2 – PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

### Relevé de conclusions de la Séance 1 du 23 octobre 2008

#### 1. Thèmes de travail

Le Groupe " Préservation du patrimoine naturel " a décidé de mener ses activités sur deux principaux thèmes.

##### 1<sup>er</sup> thème : Trames verte et bleue

- o L'objectif est de réduire l'impact de nos activités sur la biodiversité et sur la qualité des ressources naturelles. Tant les administrations, les entreprises que les citoyens sont concernés.
- o La vallée de la Marne, espace naturel remarquable, classé en ZNIEFF, corridor écologique naturel et axe structurant, doit être préservée et mise en valeur. Le développement des différents cours d'eau de l'agglomération, qui constituent une véritable trame d'espaces naturels, doit être poursuivi.
- o L'atout patrimoine naturel doit être mis en avant. L'offre de qualité de vie de Châlons-en-Champagne et de son agglomération doit être mieux connue à l'extérieur, particulièrement dans les grands centres urbains voisins.
- o Le domaine de Coolus, propriété de la Communauté d'Agglomération, géré dans un souci de mise en valeur de la biodiversité et au service de la découverte de l'environnement, est une rare opportunité à développer.
- o Le bois de la Bardolle (espace identifié en ZNIEFF et mentionné dans la Charte pour l'Environnement, espace boisé classé dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coolus) est dans un état dégradé, avec la disparition d'espèces remarquables en bordure du boisement suite au remembrement.

## **2<sup>eme</sup> thème : Gestion différenciée, fleurissement et plantations**

- Ce sujet concerne les services des collectivités comme les particuliers, ainsi que les aménageurs (lotissements, zones d'activités...).
- Il convient de définir les milieux concernés (bords de routes, parcs et jardins...), de réfléchir aux modes de gestion les plus adaptés pour chaque type de milieu, de définir des indicateurs (de qualité, d'impact ou de suivi par milieu) et de définir des objectifs par milieu (notion de gestion différenciée).
- La diminution de l'emploi des phytosanitaires est une priorité.
- Le choix des essences est important. Il s'agit d'identifier les essences locales, de les faire connaître, d'encourager leur production, de veiller à la répartition entre essences mellifères et nourricières, d'adapter les modes de gestion (traitements, interventions...).
- La mission d'informer, de sensibiliser, et de former apparaît importante.

## **2. Méthode de travail**

### **2-1. Travail en sous-groupes**

Les deux sous-groupes sont donc les suivants :

- 1. Trames verte et bleue**
- 2. Gestion différenciée, fleurissement et plantations**

Le travail sur le thème transversal de la communication, de l'information et de la sensibilisation sera abordé par les deux sous-groupes.

Chaque sous-groupe devrait être animé par un ou plusieurs responsables.

La composition des sous-groupes sera arrêtée lors de la 2<sup>e</sup> séance de travail.

**Les membres du groupe sont invités en retour du présent compte-rendu, avant le 24 novembre (18 h) à confirmer leur participation aux sous-groupes.**

Il est bien entendu qu'il est tout à fait possible de participer à un seul ou aux deux sous-groupes.

## 2-2. Calendrier du travail

Le travail du groupe comporte les étapes suivantes :

### 1/ Bilan synthétique de l'existant

Un diagnostic préalable du territoire sera établi sur la base des inventaires et études existants : état initial du territoire (considéré comme la somme des douze communes), politiques et actions en cours, guides existants sur la gestion différenciée du milieu urbain, recensement des modes de suivi et des observatoires, analyse de la dimension économique et financière de la biodiversité, cas d'optimisation du patrimoine naturel, actions de communication, etc.

Les premières propositions de contributions sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- DIREN :
  - carte de synthèse du territoire : arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, sites inscrits ou classés, ZNIEFF de type I ou II, couloirs de migration de l'avifaune, zones humides ;
  - documents de la Région Wallonne sur l'aménagement des zones d'activités ;
  - fiches thématiques "Eco-zones Initiative".
  
- SIABAVE :

Il dispose d'une exposition sur l'utilisation des phytosanitaires en zone non agricole, réalisée par la FREDONCA (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles Champagne-Ardenne). La mise à disposition est possible dans le cadre d'une convention de prêt.
  
- Conseil Régional Champagne-Ardenne :

La Région a un projet d'étude pour 2009 pour l'identification à l'échelle régionale d'une trame verte et d'une trame bleue.

**Les membres du groupe sont invités à communiquer, avant le 24 novembre, la liste des documents qu'ils souhaitent présenter lors de la 2<sup>e</sup> séance du groupe.**

### 2/ Exemples à reprendre

Les "meilleurs cas" et "bons exemples" français et étrangers pourront être analysés et utilisés en tant que de besoin.

**A nouveau, il serait efficace de transmettre à l'avance la liste des exemples qui pourraient être présentés dans la 2<sup>e</sup> séance.**

### **3/ Travail sur les propositions**

Les sous-groupes préparent pour discussion pour les prochaines séances les futures propositions concrètes du Grenelle. Le travail préparatoire à chaque séance est effectué par les sous-groupes, animé par un ou plusieurs responsables, en cohérence avec le Référent. Les propositions seront présentées selon une fiche type, qui sera prochainement diffusée à l'ensemble des groupes du Grenelle.

**Les membres du groupe sont donc invités à communiquer, avant le lundi 24 novembre, les thèmes des propositions qu'ils souhaiteraient voir débattues par le groupe, et particulièrement dès la 2<sup>e</sup> séance.**

**Il serait optimal que des propositions détaillées puissent être présentées et discutées dès la 2<sup>e</sup> séance.**

**Michel FLOT**  
Président du groupe patrimoine naturel,  
Conseiller communautaire délégué  
aux espaces naturels communautaires,  
Maire de Coolus.



## ANNEXE : MEMBRES PRESENTS

- M. Michel FLOT, Président du Groupe "Patrimoine naturel", Conseiller communautaire délégué aux espaces naturels, Maire de Coolus.
- M. Eric BELNOT, Directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- M. Charles BRETON, Président de la délégation régionale de la Ligue de Protection des Oiseaux.
- Mme Marie-Madeleine CHEVALIER.
- Mme Elodie COURTOIS, Chargée de mission Aménagement-Environnement, Parc naturel régional de la Montagne de Reims.
- Mme Marie-Céline DAMAGNEZ, Présidente de l'association Avenir 2 Roues.
- M. Serge DELAUNAY-DRIQUERT, membre du Conseil des Sages de la Ville de Châlons-en-Champagne.
- M. André DUPLESSY, membre du Conseil des Sages de la Ville de Châlons-en-Champagne.
- M. Bernard FLORION, Conseiller municipal de Compertrix, Conseiller pédagogique Châlons Ouest.
- M. Guy FRANCCART, membre du Conseil Economique Social et Environnemental de la Ville de Châlons-en-Champagne.
- M. Jean GUELLEC, Rapporteur Général du Grenelle de l'Environnement.
- M. Christophe GUILLEMOT, Président de la 3<sup>e</sup> commission du Conseil Economique Social et Environnemental de la Ville de Châlons-en-Champagne;
- M. Franck KOSTRZEWA, Technicien Environnement, Région Champagne-Ardenne.
- Melle Lise MAGNIER, Coordinatrice du Grenelle de l'Environnement.
- M. Jérémy MIROIR, Chargé d'étude de l'antenne régionale, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.
- M. Pierre MORAINÉ, membre du Conseil des Sages de la Ville de Châlons-en-Champagne.
- Melle Françoise MORGAN, Responsable de l'antenne régionale, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.
- Melle Béatrice NIVOY, Animatrice du S.A.G.E. Aisne-Vesle-Suippe, SIABAVE (Syndicat mixte intercommunal d'aménagement du bassin de la Vesle).
- M. Dominique NOBILI, membre du Conseil Economique Social et Environnemental de la Ville de Châlons-en-Champagne.
- Mme Raphaëlle PALMIERI, Responsable du Service Environnement et Développement Durable, Communauté d'Agglomération Cités en Champagne.
- M. Jean-Pierre PARIS, Vice-président de Marne Nature Environnement.
- M. Guillaume WIDIEZ, Technicien Faune-Flore, Direction régionale de l'Environnement (DIREN) Champagne-Ardenne.